

ABONNEMENTS:

Loire et Départements limitrophes
Six Mois..... 2 fr. 50
Un An..... 5 -
Autres Départements;
Six Mois..... 3 fr.
Un An..... 6 -

LE RÉVEIL ROANNAIS

POLITIQUE HEBDOMADAIRE
ORGANE RADICAL - SOCIALISTE DE LA RÉGION FORÉZIENNE

INSERTIONS:

ANNONCES, la ligne... 25 cent.
RÉCLAMES - 30 -

Elles sont reçues:

à ROANNE, aux Bureaux du Journal;
à LYON, agence Fournier, 14, r. Confort;
à PARIS, aux Agences de Publicité.

Désigné pour la Publication légale des Annonces Judiciaires et des Actes de Société de l'Arrondissement de Roanne.

Les Abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SONT REFUSÉES

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

POUR TOUT CE QUI CONCERNE LA REDACTION & L'ADMINISTRATION

S'ADRESSER AUX

BUREAUX DU JOURNAL

76, Rue Sainte-Elisabeth, 76

ROANNE

Les Abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SONT REFUSÉES

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

CHRONIQUE PARISIENNE

L'élection de Clignancourt est le grand événement de la semaine parisienne.

Le dix-huitième arrondissement qui avait aux élections dernières donné au général Boulanger inéligible plus de 8.000 suffrages avait à se prononcer dimanche sur la politique dévoilée par les coulisses du boulangisme.

Sous le fallacieux prétexte que Boulanger devait toujours être considéré comme l'élu de la circonscription de Clignancourt et qu'il n'y avait pas lieu de considérer le siège comme vacant, les boulangistes purs n'avaient pas cru devoir présenter de candidats.

Seulement le bras droit du général, escomptant à l'avance l'abstention d'un grand nombre de citoyens qui soit par principe, soit par paresse, soit par l'embaras du choix, soit pour toute autre raison, ne prennent pas part au scrutin, avait recommandé à tous les fidèles partisans du parti national-révisionniste, de rester chez eux et, en s'abstenant, de se désintéresser des élections.

Ce système permettait, avec la bonne foi qui caractérise les journaliers boulangers, de revendiquer toutes les abstentions et de représenter comme partisans du général les indifférents, les incertains ou les abstentionnistes de principe.

Heureusement les électeurs savent aujourd'hui à quoi s'en tenir. Aussi malgré les chants de victoire de Rochefort et les articles élogieux de l'Intransigeant, il est facile de reconstituer la vérité, qui ressort du scrutin de dimanche, et de constater l'aplatissement du parti qu'ont repoussé les électeurs de tous les départements, même à Montmartre, à Clignancourt, où dans un moment d'affolement Boulanger avait pu conquérir plus de 8.000 suffrages, même dans le dix-huitième arrondissement, qui a élu les Saint-Martin et les Laisant, Boulanger ne peut plus compter sur le dévouement de ceux qu'il a trompés et qui se sont aperçus de leur erreur et de leur aveu-

glements, même à Montmartre, les électeurs parisiens ont repris possession d'eux-mêmes et sont revenus à la République.

Les voix se sont partagées entre deux représentants du parti radical Lissagaray et Longuet, deux représentants du parti ouvrier, Lavy, conseiller municipal broussiste et Dejeante, ouvrier, allemandiste, et un grand nombre de candidats, sans opinions bien caractérisées.

Au second tour de scrutin, la lutte se trouva circonscrite entre Lissagaray et Lavy.

La victoire du premier nous paraît certaine. Dans tous les cas, quel que soit l'élu, Lissagaray ou Lavy, c'est un adversaire convaincu du parti des boulangistes et réactionnaires qui sera nommé, et nous ne pourrions que nous féliciter du choix des électeurs.

La Chambre des députés a nommé sur la proposition de MM. Dreyfus et Cavaignac une commission de trente-trois membres, qui remplira auprès du ministère de la marine le rôle que remplit la Commission de l'armée auprès du ministère de la guerre.

Le ministère de la marine est certainement le ministère où les intrigues réactionnaires sont le plus favorisées, où les mesures les plus anti-libérales protègent le népotisme et le favoritisme.

La mesure prise par la Chambre est donc excellente à tous les points de vue. Le régime du bon plaisir et de l'arbitraire va prendre fin probablement, et la Commission pourra voir ce qui se passe dans l'antre de M. Barbey.

Les millionnaires auront toujours raison.

L'entreprise gigantesque du Panama échoue, des centaines de millions réactionnaires sont le plus favorisées, où les mesures les plus anti-libérales protègent le népotisme et le favoritisme.

quemment chez les gens riches, ayant peur de quitter trop tôt les biens de ce monde, il grommelait longtemps entre ses dents et ne parlait qu'après avoir visité ses vrais malades, les plus pauvres généralement.

Esprit fort, intelligence serine, lettré discret, il avait fait le coup de feu en 1848 au quartier Latin, et défendait dans toutes les occasions de sa vie, les idées d'indépendance et de liberté, en exaltant l'amour de la patrie.

On savait qu'il cachait sous sa poitrine une large cicatrice comme un superbe coup d'épée, mais personne n'eût pu dire que c'était à la suite d'un duel qui lui faisait le plus grand honneur et dévoilait brillamment son impétuosité chevaleresque, digne des anciens preux, et sa sollicitude pour les faibles et les opprimés. Modeste à l'excès, son fils seul fut mis dans la confiance et put se rendre compte de la valeur de l'exemple qu'il avait sous les yeux.

Le docteur Châtelier avait rendu de rares et nombreux services dans la famille Desvallon. Ce fut par un sentiment de facile reconnaissance que M^{me} Desvallon servit de mère à Christian et l'accueillit ensuite comme genre.

Ce dernier avait puisé à l'école de son père des principes d'honneur et de dignité qui le classèrent vite au nombre des parfaits gentilshommes. Sa poignée de main valait un brevet d'estime; son mépris une condamnation.

Tout enfant, ses instincts de droiture se firent jour et on le voyait faire justice des braves et des méchancetés sans cause des écoliers de son âge, qui fondaient leurs tyrannies querelles sur la force de leurs poings.

Chacun au collège à son surnom. On avait donné à Christian celui de don Quichotte. Expliquer comment il lui vint, il croyait le

L'affaire des métaux, dans laquelle plusieurs financiers se sont associés et coalisés dans le but d'accaparer tous les cuivres s'est terminée par une condamnation dérisoire, alors que pour des faits moins graves des financiers se sont vu condamner à des peines infiniment plus fortes et plus douloureuses.

Lord Evesloke, directeur de la maison de banque Barnig frères fait un krack de plus de 600 millions de francs.

Loin de mettre la main sur les auteurs d'un désastre semblable, la Banque d'Angleterre vient complaisamment à son aide et lui facilite un prêt de plus de 250 millions.

La justice est boiteuse, aussi bien à l'étranger qu'en France, c'est une vérité surabondamment prouvée par la morale de la fable de La Fontaine:

Suivant que vous serez puissant ou misérable, Les jugements de Cour vous rendront blanc ou noir.

L. R.

L'ÉLECTION DE CLIGNANCOURT

C'est dimanche dernier qu'a eu lieu à Clignancourt, l'élection d'un député en remplacement de feu M. Joffrin.

Au scrutin du 22 septembre 1889, sur 18,743 inscrits et 14,967 votants, le général Boulanger avait obtenu 8,334 voix, M. Joffrin, 5,500, M. Thiébaud 426 et M. Rogues, 359.

Il y avait dimanche trente candidats, sur lesquels les votes se répartirent de la façon suivante:

- MM. Lavy, c. m., pos. broussiste. 2.343 v.
Lissagaray, dém. socialiste. 2.045
Longuet, c. m., rad. soc. 1.143
Dejeante, pos. allemandiste. 1.069
Lunel, révis. impersonnel. 712
Rogues, soc. révolution. 685
Lefèvre, répub. modéré. 253
Dufresnoy, soc. révision. 107
Klotz, démocrate novateur. 54
Pernelle, antipossibiliste. 80

Il y a ballottage. Les autres candidats n'ont obtenu aucune voix. Ce sont MM. Chauvet, républicain gouvernemental; Couret, détenu politique, révolutionnaire; Leblanc, républicain pacifique; Merley, républicain libéral consulaire; Michel, nihiliste abstentionniste; Pointe, républicain universel; Siguret, abstentionniste; Viguier, socialiste réformateur.

comprendre parfois en se rappelant certains faits, certains états de son enthousiasme.

Un fond il l'ignorait, il s'en fâchait quand il venait à certaines bouches. A tort, car un jour qu'il cachait dans son pupitre un de ces romans qui font la joie des écoliers habiles à tromper la vigilance des maîtres, ses regards tombèrent sur ce passage de son livre prohibé: Cher prince, s'écria M. Diderot, il vous a railleusement appelé don Quichotte. Quel éloge! Don Quichotte était un fou, c'est vrai; mais quelle noble et généreuse folie que la sienne et combien cette folie valait mieux que la froide raison de notre siècle!

Depuis, il ne répondait que par un sourire à ce surnom qui lui était cher et qu'il regrettait de ne plus entendre dans l'âge mur, ne se doutant point qu'il le mériterait peut-être un jour plus que jamais.

Dès que la guerre fut déclarée, il s'engagea. Dès la première escarmouche il se battit comme un lion. Il fut cité à l'ordre du jour de l'armée, félicité par l'empereur, qui ne supposait pas que Sédan donnerait au brave soldat l'occasion d'accomplir une plus héroïque action d'éclat.

Le drapeau blanc de la capitulation hissé sur les remparts, Christian Châtelier à la tête d'une poignée d'hommes, sous les canons ennemis, parvint à traverser la ligne de fer et de feu qui cernait la ville. Et quand, à la faveur de la nuit, il put réunir sa petite troupe sur les dernières des sentinelles qui trouvaient à l'ombre de leurs sentinelles bavaroises, il cria à ses braves: en avant! s'élança battonnette au canon et s'appêta à vendre chèrement cette vie qu'il semblait vouloir sacrifier de propos délibéré.

Sa téméraire audace ne lui valut qu'un coup de sabre en pleine poitrine. A la place où son père montrait autrefois une noble blessure, comme si la destinée eût voulu que l'un ne fut pas inférieur à l'autre, en les

Parmi les candidats qui ont obtenu quelques voix, il y avait des candidats excentriques, tels que MM. Barboulin, socialiste universel irrédentiste; Cotton, prêtre-apôtre adamite, actuellement interné à Sainte-Anne; Klotz, chimiste, agent d'affaires, démocrate novateur, réformateur de la justice et émancipateur de la femme.

Parmi les bulletins déposés dans les urnes, on en a trouvé qui portaient les mentions suivantes: « Mort aux voleurs. » — « A bas les députés! » — « A bas les saltimbanques. » — « Boulanger est élu, je ne vote pas. » — « Dans la crainte du grattoir de Constans. » — « Pour venger le suffrage universel voté, » etc. — Enfin, on a retiré trente bulletins (le nombre exact des candidats) portant le mot de Cambroune.

Le scrutin de ballottage aura lieu dimanche, 30 novembre.

L'assassinat du général Filiverstoff

Le général Filiverstoff, aide de camp de l'Empereur de Russie, a été trouvé assassiné à l'hôtel de Bade, boulevard des Italiens, où il était descendu il y a quelques jours.

Il a reçu une blessure très profonde au front.

Comme tous les matins, il était sorti vers dix heures et demie. Lorsqu'il rentra, un individu, porteur d'une lettre, demanda à le voir; il fut aussitôt introduit dans la chambre du général.

Que s'est-il passé? On l'ignore, mais une heure après, ce dernier était trouvé inanimé.

Le valet de chambre du général a déclaré n'avoir rien entendu; il ne parle pas français.

La police et le parquet ont été prévenus. L'individu, auteur présumé du crime, n'a pas été retrouvé.

Le général Filiverstoff était chef de la fameuse troisième section de police secrète; il était lié d'amitié avec Alexandre II, et Alexandre III lui portait une profonde estime. A la troisième section, le général Filiverstoff avait succédé au général Manichoff, qui fut poignardé par un nihiliste.

LES ACCIDENTS DE SAINT-ETIENNE

Le rapport de M. Dumay. — Douloureux statistique

Nous empruntons au rapport de M. Dumay sur les accidents de Saint-Etienne, une statistique à la fois des plus intéressantes et des plus tristes.

marquant au même endroit d'un stigmate glorieux.

Pendant son sang, fait prisonnier, il fut conduit en Allemagne et ne s'aperçut de son exil que longtemps après, quand le délire cessant lui permit de se reconnaître. La rage au cœur, la mort dans l'âme à cette découverte, il arracha brusquement l'appareil qui couvrait sa blessure, s'affaissa de nouveau inanimé, en criant de toutes ses forces: Vive la France!

IV

La coquette station thermale de Royat est bien une des plus gracieuses et des mieux fréquentées de l'Auvergne. A deux pas de Clermont, assise dans un vallon pittoresque aux eaux jaillissantes, regardant la ville groupée en amphithéâtre autour de sa magnifique cathédrale, dont les flèches audacieuses piquent l'air de leurs fines aiguilles de Volvic, on dirait un nid dans la verdure.

L'imposant viaduc que l'on doit traverser pour parvenir jusqu'au parc semble à l'endroit triomphal oublié par les Romains à l'étreinte même de la station.

Les hôtels, les villas étagés sur les roches basaltiques des sommets, au dessus des grottes et de la rivière, ont tous de vastes horizons, des berceaux de feuillage; et, par une échappée de coteaux à pic, plantés de vignes, semés de marronniers et de chênes séculaires, comme pour faire un cadre naturel à ce splendide tableau, se découvre tout à coup le cône majestueux du Puy-de-Dôme dans un lointain bleuâtre.

La saison thermale commence. Les allées du parc se peuplent; les buvettes sont entourées, les hôtels, toutes fenêtres ouvertes, s'illuminent le soir de mille lumières.

Ceux qui, il y a déjà quelques années, sont partis avec Christian Châtelier pour cette

Les deux catastrophes de Saint-Etienne ont fait les victimes suivantes:

Situation des Familles

Morts: Du 29 juillet... 112 } 116
Du 4 août... 4 }
Blessés: Du 29 juillet... 53 } 91
Du 4 août... 38 }
Veuves... 49

Orphelins: Au-dessus de 16 ans... 36 } 139
Au-dessous de 16 ans... 113 }

Enfants privés de l'appui de leurs frères morts... 10

Ascendants à qui les victimes venaient en aide... 60

Secours distribués par la Compagnie de Villeboeuf

Secours facultatifs donnés aux blessés et aux parents des ouvriers tués dans l'accident du puits Pélissier. 12.595 »

(M. Didot, sur cette somme, a distribué de ses deniers, 1.500 francs).

Caisse de secours payée à ce jour aux ayants-droits de l'accident... 8.770 »

La Compagnie a déclaré avoir: Distribué à 45 veuves la somme de 1.200 francs à chacune d'elles, soit... 54.000 »

Placé sur la tête de 83 orphelins, à raison de 600 fr. l'un, soit... 49.800 »

Remis à 72 ascendants par suite de transactions... 38.900 »

Remis aux veuves pour deuil et indemnités supplémentaires... 2.294 »

Remis à 37 ouvriers fatigués pendant quelques jours à la suite des travaux exécutés dans la mine après l'accident... 4.165 »

Notes d'inhumation... 14.076 25

Frais de pharmacie... 4.126 45

Frais de séjour des blessés à l'hôpital... 4.000 »

Total... 193.330 »

Conclusion

De son côté, ajoute M. Dumay, le Conseil municipal de Saint-Etienne a distribué, jusqu'à la date du 3 octobre, 60,260 fr., et le montant de ses souscriptions était, au 28 octobre, de 131.000 fr.

Il n'est pas besoin d'insister sur l'insuffisance de ces secours qui, au point de vue matériel, ne remplaceront jamais le père disparu et le remplaceront encore moins au point de vue moral. Du reste, dit avec raison un de nos confrères, fussent-ils dix fois plus considérables qu'ils

sauglante campagne de 1870, ne le reconstruirait point dans le promeneur mélancolique, à la démarche alanguie, à la figure sévère, qui vient s'asseoir auprès du kiosque d'où s'envolent les premières mesures d'une marche entraînant.

Se souvient-il, au mouvement rapide du morceau, de l'époque où la musique militaire scandait les pas de son régiment en route pour la frontière?

On dirait qu'il s'assied avec peine et que la souffrance a laissé sur ses traits bronzés, énergiques, le sillon d'un passé douloureux. Le ruban rouge qui brille à sa boutonnière proclame sa conduite devant l'ennemi et ses services postérieurs ont commandé l'attention et donné l'exemple des grandes vertus civiles et militaires.

Il se rappelle que c'est dans ce pays qu'un Vercingétorix lutta le premier contre l'invasion étrangère, et son front s'assombrit à la pensée qui le reporte en arrière et lui montre la France envahie par les hordes germaniques comme autrefois par le César romain.

Jadis, c'est du midi que vint la conquête, et l'imposant viaduc que l'on doit traverser pour parvenir jusqu'au parc semble à l'endroit triomphal oublié par les Romains à l'étreinte même de la station.

Les hôtels, les villas étagés sur les roches basaltiques des sommets, au dessus des grottes et de la rivière, ont tous de vastes horizons, des berceaux de feuillage; et, par une échappée de coteaux à pic, plantés de vignes, semés de marronniers et de chênes séculaires, comme pour faire un cadre naturel à ce splendide tableau, se découvre tout à coup le cône majestueux du Puy-de-Dôme dans un lointain bleuâtre.

La saison thermale commence. Les allées du parc se peuplent; les buvettes sont entourées, les hôtels, toutes fenêtres ouvertes, s'illuminent le soir de mille lumières.

Ceux qui, il y a déjà quelques années, sont partis avec Christian Châtelier pour cette

sauglante campagne de 1870, ne le reconstruirait point dans le promeneur mélancolique, à la démarche alanguie, à la figure sévère, qui vient s'asseoir auprès du kiosque d'où s'envolent les premières mesures d'une marche entraînant.

Se souvient-il, au mouvement rapide du morceau, de l'époque où la musique militaire scandait les pas de son régiment en route pour la frontière?

On dirait qu'il s'assied avec peine et que la souffrance a laissé sur ses traits bronzés, énergiques, le sillon d'un passé douloureux. Le ruban rouge qui brille à sa boutonnière proclame sa conduite devant l'ennemi et ses services postérieurs ont commandé l'attention et donné l'exemple des grandes vertus civiles et militaires.

Il se rappelle que c'est dans ce pays qu'un Vercingétorix lutta le premier contre l'invasion étrangère, et son front s'assombrit à la pensée qui le reporte en arrière et lui montre la France envahie par les hordes germaniques comme autrefois par le César romain.

Jadis, c'est du midi que vint la conquête, et l'imposant viaduc que l'on doit traverser pour parvenir jusqu'au parc semble à l'endroit triomphal oublié par les Romains à l'étreinte même de la station.

Les hôtels, les villas étagés sur les roches basaltiques des sommets, au dessus des grottes et de la rivière, ont tous de vastes horizons, des berceaux de feuillage; et, par une échappée de coteaux à pic, plantés de vignes, semés de marronniers et de chênes séculaires, comme pour faire un cadre naturel à ce splendide tableau, se découvre tout à coup le cône majestueux du Puy-de-Dôme dans un lointain bleuâtre.

La saison thermale commence. Les allées du parc se peuplent; les buvettes sont entourées, les hôtels, toutes fenêtres ouvertes, s'illuminent le soir de mille lumières.

Ceux qui, il y a déjà quelques années, sont partis avec Christian Châtelier pour cette

ne sauraient justifier en rien ce fait brutal que des hommes travaillent dans de semblables conditions, non pas pour accomplir leur quote part des charges sociales, mais uniquement pour procurer des bénéfices à d'autres hommes ne travaillant pas.

SOUVENIRS D'AFRIQUE

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs de notre séjour en Algérie; nous allons y revenir, rajouter quelques impressions et raconter une anecdote qui dépeint bien les Arabes. De nombreuses années se sont écoulées depuis que nous avons quitté ce pays, que nous sommes retourné visiter plusieurs fois. Il s'est modernisé, la colonisation Européenne y a pris un grand développement; de grands espaces de terre y ont été mis en culture; on y a planté beaucoup de vignes; des chemins de fer s'y sont établis et s'y croisent dans tous les sens; les routes, les chemins sont nombreux et bien entretenus. Eh bien! malgré tous ces progrès, tous ces changements, les indigènes, les Arabes ne modifient pas leur manière de vivre. Tels ils étaient autrefois, tels ils sont encore, à peu près, aujourd'hui; et cela grâce au fanatisme religieux, qui s'oppose au croisement des races et perpétue les usages et les mœurs. Les Arabes vivent entre eux, suivant la loi du Prophète, sans rien changer aux coutumes de leurs ancêtres. Ils espèrent toujours une délivrance, une reconstitution de leur patrie; mais l'indolence étant le fond de leur caractère, ils ne font rien pour avancer cet événement; peut-être parce qu'ils ont le sentiment de leur impuissance. Pendant le Ramadan (carême musulman) le fanatisme, les prédications furibondes des Marabouts suscitent quelques velléités de révolte, bien vite étouffées, si même elles ont pris naissance.

Pour donner une idée de l'influence de la religion, de la puissance du fanatisme, rappelons que pendant le Ramadan, qui dure 40 jours, et se trouve, suivant la lune, tantôt en hiver, tantôt en été, le Musulman se prive non seulement de manger, mais encore de boire, de fumer, d'embrasser sa femme et ses enfants, du lever au coucher du soleil; quelquefois, depuis 4 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir, par des journées torrides. Ne vous imaginez pas que les Arabes transgressent cette loi draconienne du Coran, tous, ou presque tous s'y soumettent rigoureusement. Si vous traversez une ville ou un quartier arabe dans la soirée, vous voyez toute la population morne, épuisée, couchée sur le bord des trottoirs, devant les maisons ou dans l'intérieur des cafés, attendant, avec la plus fâcheuse impatience, le coup de canon qui annonce le coucher du soleil. N'allez pas croire que le premier soin est de manger; point; c'est de fumer, qui le chibouk qui la pipe, qui la cigarette qu'on a préparé longtemps à l'avance, puis d'absorber un café. Le vrai repas n'a lieu que plus tard vers 11 heures; alors la ripaille dure jusqu'au matin.

cette délicate page: Poète et Paysan, dont il ne reste que l'ouverture aux répertoires classiques.

La mélodie, légère et douce sur les pizzicati des violons, passaient avec un bruissement d'ailes à travers les branches et immobilités les auditeurs dans une attention charmée. D'abord d'un mouvement lent et apaisé, aux allures de berceuse; puis, vif et croissant, aux accents d'allégre, avec le motif principal, esquissé, repris, abandonné et revenant enfin tout entier pour déployer dans l'ensemble de tous les instruments les souples arabesques de son dessin mélodique soutenu, développé, tantôt vibrant comme un timide aveu de tendresse, tantôt vibrant comme un cri de passion, comme un chant de bayadère énamourée qui languit dans l'attente sous les vives symphonies.

Christian ému, remu à plus profond de lui-même, ne put en entendre davantage. Il se souvint que, dans d'autres circonstances, la mort, elle aussi, interprétait non-seulement en virtuose, mais en femme qui sent et sait rendre son sentiment, le morceau qui s'en allait dans l'air avec son balbutiement harmonieux, et il se leva pour partir. Farad joyeux le précédait en poussant de petits aboiements de plaisir.

Christian s'engagea dans le chemin de la vallée plus solitaire. Il traversa le pont jeté sur la Tirezaine, dont la chute sur les rochers porte autour un grondement de cascade, et se trouva bientôt en pleine campagne.

Assis dans l'herbe au bord de la route, il se prit à rêver.

Sur les coteaux, de grands bois couraient en arcades mystérieuses. La route serpentait au loin, blanchissant et poudreuse. Des landaux, emportant vers la ville des promeneurs au retour de grandes excursions, passaient dans un nuage de poussière. Dans

CHRONIQUE LOCALE

Le spectacle de cette foi robuste, de ces pratiques si rigoureuses nous ont toujours surpris et plongé dans de sérieuses réflexions sur les manifestations extérieures des différents cultes; sur l'influence que ceux-ci exercent sur les mœurs, suivant les pays et les climats; sur les usages bizarres qu'ils établissent. Ainsi, par exemple, pour entrer dans une mosquée musulmane, il faut se déchausser; dans une église chrétienne se découvrir; dans une synagogue, ni se découvrir ni se déchausser; dans une pagode indienne se courber.

Il n'avait pas l'air de se douter du contraste, la situation lui paraissait naturelle. Sidi Bouhalem avait également fait le récit de son voyage, avec beaucoup plus de développement, à ses amis, à ses serviteurs; il y avait employé de longues soirées, à l'abri d'un grand arbre, après l'ardeur du soleil. Ce qu'il ne tarissait pas de raconter: ce sont les prodiges des chemins de fer. Les auditeurs ne pouvaient pas s'en rendre compte. L'un d'eux lui ayant demandé si le *Trek et Naar* allait aussi vite que son *Aoud Lazeregue* (cheval gris), il lui répondit qu'il n'y avait pas plus de comparaison entre la vitesse du *Trek et Naar* et de son *Lazeregue* qu'entre celle de son cheval et d'un âne; ce qui parut tellement fantastique qu'on eut peine à y croire.

Cette narration avait duré plusieurs mois, lorsqu'arriva le Ramadan avec ses longs jeûnes, ses privations, ses excitations de tout genre; le pauvre Sidi Bouhalem en perdit l'esprit. Il fut pris de remords; il avait affirmé des choses en contradiction avec le Coran, il se crut sous l'influence d'une hallucination, se fit un devoir de réunir ses auditeurs, de faire amende honorable en leur disant que, sans doute, les Français lui avaient fait boire un philtre pour troubler sa raison; que certainement il n'avait pas été témoin de tout ce qu'il leur avait raconté.

Ainsi, voilà un grand chef arabe, un officier de la Légion d'honneur, que le fanatisme religieux aveugle au point de lui faire nier l'évidence et le témoignage de ses sens. D'où il faut conclure que tous les fanatismes sont dangereux.

Quelques personnes accusent les Arabes de duplicité, de perfidie, parce qu'ils ne subissent pas notre domination avec soumission et bonne humeur, sans réfléchir que nous sommes leurs conquérants, leurs oppresseurs; que le patriotisme leur fait un devoir d'inspirer l'affranchissement. Avouons plutôt que nous sommes de mauvais colonisateurs, que nous n'avons rien fait pour gagner leur confiance, ni pour les attirer à nous. Après 60 ans de conquête, les arabes vivent toujours isolés et ne parlent pas notre langue, alors qu'il était si facile de les y amener par un décret de quelques lignes, lequel aurait été rendu à peu près en ces termes, après l'entière conquête: «Des écoles de langue française seront créées dans tous les cercles militaires ou fractions de cercles; quiconque ne saura lire et écrire en français dans 10 ans à partir de la présente publication, ne pourra occuper aucune fonction rétribuée ou honorifique.» On n'aurait pas tardé à voir ces écoles se remplir par les postulons ou les enfants des postulons, les fondateurs de Kadi, Kadi, Cheik, Hakem, Marabout, Aga, Bach'aga, voir même Chouas, dont sont si friands les arabes et pour lesquelles ils ourdisent des intrigues si machiavéliques.

Nous nous apercevons que nous nous laissons trop entraîner par ces digressions; arrivons à notre histoire.

Vers le commencement de 1853, croyons-nous, Napoléon III, ce sinistre comédien, imagina de donner un grand spectacle aux Parisiens. Il ordonna la bénédiction des drapeaux; il convoqua à cette cérémonie tous les chefs de corps de notre armée avec leurs drapeaux; les principaux chefs indigènes de nos colonies, surtout ceux d'Afrique. Ceux-ci s'y rendirent avec leurs Goums, leurs plus beaux chevaux, leurs tentes et leurs plus précieux costumes. Le nombre des convives fut considérable; la cérémonie dut être grandiose et donner une haute idée de la puissance du traiter qui avait organisé cette représentation. Nous n'y étions pas, et pour cause, nous ne pouvions donc pas en parler.

Ce qui nous intéressa beaucoup, ce fut la relation que nous fit de son voyage et de ces fêtes un grand chef arabe, officier de la Légion d'honneur, Sidi Bouhalem, Bach'aga, de la plaine du Chéïf et du cercle de Milianah. Nous étions allés le voir dans son *Bonye* (château fort); il s'était empressé de nous montrer ce qu'il avait acheté à Paris: de l'argenterie, des étoffes, des bibelots. Il nous fit ensuite le récit ampoulé de son voyage; de tout ce qu'il avait vu d'extraordinaire; de la réception féérique qu'on leur avait faite à Paris; de l'impression que lui avait produite le chemin de fer, qu'il appelait poétiquement le chemin du feu; *Trek et Naar*. Le plus amusant, c'est qu'il nous avait invité à dîner, que nous étions assis par terre, sur un tapis, à la mode des tailleurs, autour d'une très modeste petite table, et que pendant qu'il nous parlait des splendeurs d'un repas que leur avait offert le général Castellarpe à leur passage à Lyon, au retour; qu'il nous décrivait la rareté et la succulence des mets, la richesse du service, dont la vaisselle plate avait fait surtout son admiration, nous pûmes dans un vase grossier, en terre, et avec nos doigts, pour en retirer des fèves d'artichauts sauvages, accommodés à une sauce très épicée, mais très bonne.

Nous n'avions pour nous essayer que notre mouchoir de poche et pour nous abrever que de l'eau pure.

Il est vrai qu'il nous avait montré un beau service de table, des couverts en argent, qui n'étaient, sans doute, dans son coffre que pour la vue.

Il n'avait pas l'air de se douter du contraste, la situation lui paraissait naturelle. Sidi Bouhalem avait également fait le récit de son voyage, avec beaucoup plus de développement, à ses amis, à ses serviteurs; il y avait employé de longues soirées, à l'abri d'un grand arbre, après l'ardeur du soleil. Ce qu'il ne tarissait pas de raconter: ce sont les prodiges des chemins de fer. Les auditeurs ne pouvaient pas s'en rendre compte. L'un d'eux lui ayant demandé si le *Trek et Naar* allait aussi vite que son *Aoud Lazeregue* (cheval gris), il lui répondit qu'il n'y avait pas plus de comparaison entre la vitesse du *Trek et Naar* et de son *Lazeregue* qu'entre celle de son cheval et d'un âne; ce qui parut tellement fantastique qu'on eut peine à y croire.

Cette narration avait duré plusieurs mois, lorsqu'arriva le Ramadan avec ses longs jeûnes, ses privations, ses excitations de tout genre; le pauvre Sidi Bouhalem en perdit l'esprit. Il fut pris de remords; il avait affirmé des choses en contradiction avec le Coran, il se crut sous l'influence d'une hallucination, se fit un devoir de réunir ses auditeurs, de faire amende honorable en leur disant que, sans doute, les Français lui avaient fait boire un philtre pour troubler sa raison; que certainement il n'avait pas été témoin de tout ce qu'il leur avait raconté.

Ainsi, voilà un grand chef arabe, un officier de la Légion d'honneur, que le fanatisme religieux aveugle au point de lui faire nier l'évidence et le témoignage de ses sens. D'où il faut conclure que tous les fanatismes sont dangereux.

Quelques personnes accusent les Arabes de duplicité, de perfidie, parce qu'ils ne subissent pas notre domination avec soumission et bonne humeur, sans réfléchir que nous sommes leurs conquérants, leurs oppresseurs; que le patriotisme leur fait un devoir d'inspirer l'affranchissement. Avouons plutôt que nous sommes de mauvais colonisateurs, que nous n'avons rien fait pour gagner leur confiance, ni pour les attirer à nous. Après 60 ans de conquête, les arabes vivent toujours isolés et ne parlent pas notre langue, alors qu'il était si facile de les y amener par un décret de quelques lignes, lequel aurait été rendu à peu près en ces termes, après l'entière conquête: «Des écoles de langue française seront créées dans tous les cercles militaires ou fractions de cercles; quiconque ne saura lire et écrire en français dans 10 ans à partir de la présente publication, ne pourra occuper aucune fonction rétribuée ou honorifique.» On n'aurait pas tardé à voir ces écoles se remplir par les postulons ou les enfants des postulons, les fondateurs de Kadi, Kadi, Cheik, Hakem, Marabout, Aga, Bach'aga, voir même Chouas, dont sont si friands les arabes et pour lesquelles ils ourdisent des intrigues si machiavéliques.

Nous nous apercevons que nous nous laissons trop entraîner par ces digressions; arrivons à notre histoire.

Vers le commencement de 1853, croyons-nous, Napoléon III, ce sinistre comédien, imagina de donner un grand spectacle aux Parisiens. Il ordonna la bénédiction des drapeaux; il convoqua à cette cérémonie tous les chefs de corps de notre armée avec leurs drapeaux; les principaux chefs indigènes de nos colonies, surtout ceux d'Afrique. Ceux-ci s'y rendirent avec leurs Goums, leurs plus beaux chevaux, leurs tentes et leurs plus précieux costumes. Le nombre des convives fut considérable; la cérémonie dut être grandiose et donner une haute idée de la puissance du traiter qui avait organisé cette représentation. Nous n'y étions pas, et pour cause, nous ne pouvions donc pas en parler.

Ce qui nous intéressa beaucoup, ce fut la relation que nous fit de son voyage et de ces fêtes un grand chef arabe, officier de la Légion d'honneur, Sidi Bouhalem, Bach'aga, de la plaine du Chéïf et du cercle de Milianah. Nous étions allés le voir dans son *Bonye* (château fort); il s'était empressé de nous montrer ce qu'il avait acheté à Paris: de l'argenterie, des étoffes, des bibelots. Il nous fit ensuite le récit ampoulé de son voyage; de tout ce qu'il avait vu d'extraordinaire; de la réception féérique qu'on leur avait faite à Paris; de l'impression que lui avait produite le chemin de fer, qu'il appelait poétiquement le chemin du feu; *Trek et Naar*. Le plus amusant, c'est qu'il nous avait invité à dîner, que nous étions assis par terre, sur un tapis, à la mode des tailleurs, autour d'une très modeste petite table, et que pendant qu'il nous parlait des splendeurs d'un repas que leur avait offert le général Castellarpe à leur passage à Lyon, au retour; qu'il nous décrivait la rareté et la succulence des mets, la richesse du service, dont la vaisselle plate avait fait surtout son admiration, nous pûmes dans un vase grossier, en terre, et avec nos doigts, pour en retirer des fèves d'artichauts sauvages, accommodés à une sauce très épicée, mais très bonne.

Nous n'avions pour nous essayer que notre mouchoir de poche et pour nous abrever que de l'eau pure.

Il est vrai qu'il nous avait montré un beau service de table, des couverts en argent, qui n'étaient, sans doute, dans son coffre que pour la vue.

Il n'avait pas l'air de se douter du contraste, la situation lui paraissait naturelle. Sidi Bouhalem avait également fait le récit de son voyage, avec beaucoup plus de développement, à ses amis, à ses serviteurs; il y avait employé de longues soirées, à l'abri d'un grand arbre, après l'ardeur du soleil. Ce qu'il ne tarissait pas de raconter: ce sont les prodiges des chemins de fer. Les auditeurs ne pouvaient pas s'en rendre compte. L'un d'eux lui ayant demandé si le *Trek et Naar* allait aussi vite que son *Aoud Lazeregue* (cheval gris), il lui répondit qu'il n'y avait pas plus de comparaison entre la vitesse du *Trek et Naar* et de son *Lazeregue* qu'entre celle de son cheval et d'un âne; ce qui parut tellement fantastique qu'on eut peine à y croire.

Cette narration avait duré plusieurs mois, lorsqu'arriva le Ramadan avec ses longs jeûnes, ses privations, ses excitations de tout genre; le pauvre Sidi Bouhalem en perdit l'esprit. Il fut pris de remords; il avait affirmé des choses en contradiction avec le Coran, il se crut sous l'influence d'une hallucination, se fit un devoir de réunir ses auditeurs, de faire amende honorable en leur disant que, sans doute, les Français lui avaient fait boire un philtre pour troubler sa raison; que certainement il n'avait pas été témoin de tout ce qu'il leur avait raconté.

Ainsi, voilà un grand chef arabe, un officier de la Légion d'honneur, que le fanatisme religieux aveugle au point de lui faire nier l'évidence et le témoignage de ses sens. D'où il faut conclure que tous les fanatismes sont dangereux.

Quelques personnes accusent les Arabes de duplicité, de perfidie, parce qu'ils ne subissent pas notre domination avec soumission et bonne humeur, sans réfléchir que nous sommes leurs conquérants, leurs oppresseurs; que le patriotisme leur fait un devoir d'inspirer l'affranchissement. Avouons plutôt que nous sommes de mauvais colonisateurs, que nous n'avons rien fait pour gagner leur confiance, ni pour les attirer à nous. Après 60 ans de conquête, les arabes vivent toujours isolés et ne parlent pas notre langue, alors qu'il était si facile de les y amener par un décret de quelques lignes, lequel aurait été rendu à peu près en ces termes, après l'entière conquête: «Des écoles de langue française seront créées dans tous les cercles militaires ou fractions de cercles; quiconque ne saura lire et écrire en français dans 10 ans à partir de la présente publication, ne pourra occuper aucune fonction rétribuée ou honorifique.» On n'aurait pas tardé à voir ces écoles se remplir par les postulons ou les enfants des postulons, les fondateurs de Kadi, Kadi, Cheik, Hakem, Marabout, Aga, Bach'aga, voir même Chouas, dont sont si friands les arabes et pour lesquelles ils ourdisent des intrigues si machiavéliques.

Nous nous apercevons que nous nous laissons trop entraîner par ces digressions; arrivons à notre histoire.

Vers le commencement de 1853, croyons-nous, Napoléon III, ce sinistre comédien, imagina de donner un grand spectacle aux Parisiens. Il ordonna la bénédiction des drapeaux; il convoqua à cette cérémonie tous les chefs de corps de notre armée avec leurs drapeaux; les principaux chefs indigènes de nos colonies, surtout ceux d'Afrique. Ceux-ci s'y rendirent avec leurs Goums, leurs plus beaux chevaux, leurs tentes et leurs plus précieux costumes. Le nombre des convives fut considérable; la cérémonie dut être grandiose et donner une haute idée de la puissance du traiter qui avait organisé cette représentation. Nous n'y étions pas, et pour cause, nous ne pouvions donc pas en parler.

Ce qui nous intéressa beaucoup, ce fut la relation que nous fit de son voyage et de ces fêtes un grand chef arabe, officier de la Légion d'honneur, Sidi Bouhalem, Bach'aga, de la plaine du Chéïf et du cercle de Milianah. Nous étions allés le voir dans son *Bonye* (château fort); il s'était empressé de nous montrer ce qu'il avait acheté à Paris: de l'argenterie, des étoffes, des bibelots. Il nous fit ensuite le récit ampoulé de son voyage; de tout ce qu'il avait vu d'extraordinaire; de la réception féérique qu'on leur avait faite à Paris; de l'impression que lui avait produite le chemin de fer, qu'il appelait poétiquement le chemin du feu; *Trek et Naar*. Le plus amusant, c'est qu'il nous avait invité à dîner, que nous étions assis par terre, sur un tapis, à la mode des tailleurs, autour d'une très modeste petite table, et que pendant qu'il nous parlait des splendeurs d'un repas que leur avait offert le général Castellarpe à leur passage à Lyon, au retour; qu'il nous décrivait la rareté et la succulence des mets, la richesse du service, dont la vaisselle plate avait fait surtout son admiration, nous pûmes dans un vase grossier, en terre, et avec nos doigts, pour en retirer des fèves d'artichauts sauvages, accommodés à une sauce très épicée, mais très bonne.

Nous n'avions pour nous essayer que notre mouchoir de poche et pour nous abrever que de l'eau pure.

Il est vrai qu'il nous avait montré un beau service de table, des couverts en argent, qui n'étaient, sans doute, dans son coffre que pour la vue.

Il n'avait pas l'air de se douter du contraste, la situation lui paraissait naturelle. Sidi Bouhalem avait également fait le récit de son voyage, avec beaucoup plus de développement, à ses amis, à ses serviteurs; il y avait employé de longues soirées, à l'abri d'un grand arbre, après l'ardeur du soleil. Ce qu'il ne tarissait pas de raconter: ce sont les prodiges des chemins de fer. Les auditeurs ne pouvaient pas s'en rendre compte. L'un d'eux lui ayant demandé si le *Trek et Naar* allait aussi vite que son *Aoud Lazeregue* (cheval gris), il lui répondit qu'il n'y avait pas plus de comparaison entre la vitesse du *Trek et Naar* et de son *Lazeregue* qu'entre celle de son cheval et d'un âne; ce qui parut tellement fantastique qu'on eut peine à y croire.

Cette narration avait duré plusieurs mois, lorsqu'arriva le Ramadan avec ses longs jeûnes, ses privations, ses excitations de tout genre; le pauvre Sidi Bouhalem en perdit l'esprit. Il fut pris de remords; il avait affirmé des choses en contradiction avec le Coran, il se crut sous l'influence d'une hallucination, se fit un devoir de réunir ses auditeurs, de faire amende honorable en leur disant que, sans doute, les Français lui avaient fait boire un philtre pour troubler sa raison; que certainement il n'avait pas été témoin de tout ce qu'il leur avait raconté.

Ainsi, voilà un grand chef arabe, un officier de la Légion d'honneur, que le fanatisme religieux aveugle au point de lui faire nier l'évidence et le témoignage de ses sens. D'où il faut conclure que tous les fanatismes sont dangereux.

Quelques personnes accusent les Arabes de duplicité, de perfidie, parce qu'ils ne subissent pas notre domination avec soumission et bonne humeur, sans réfléchir que nous sommes leurs conquérants, leurs oppresseurs; que le patriotisme leur fait un devoir d'inspirer l'affranchissement. Avouons plutôt que nous sommes de mauvais colonisateurs, que nous n'avons rien fait pour gagner leur confiance, ni pour les attirer à nous. Après 60 ans de conquête, les arabes vivent toujours isolés et ne parlent pas notre langue, alors qu'il était si facile de les y amener par un décret de quelques lignes, lequel aurait été rendu à peu près en ces termes, après l'entière conquête: «Des écoles de langue française seront créées dans tous les cercles militaires ou fractions de cercles; quiconque ne saura lire et écrire en français dans 10 ans à partir de la présente publication, ne pourra occuper aucune fonction rétribuée ou honorifique.» On n'aurait pas tardé à voir ces écoles se remplir par les postulons ou les enfants des postulons, les fondateurs de Kadi, Kadi, Cheik, Hakem, Marabout, Aga, Bach'aga, voir même Chouas, dont sont si friands les arabes et pour lesquelles ils ourdisent des intrigues si machiavéliques.

Nous nous apercevons que nous nous laissons trop entraîner par ces digressions; arrivons à notre histoire.

Vers le commencement de 1853, croyons-nous, Napoléon III, ce sinistre comédien, imagina de donner un grand spectacle aux Parisiens. Il ordonna la bénédiction des drapeaux; il convoqua à cette cérémonie tous les chefs de corps de notre armée avec leurs drapeaux; les principaux chefs indigènes de nos colonies, surtout ceux d'Afrique. Ceux-ci s'y rendirent avec leurs Goums, leurs plus beaux chevaux, leurs tentes et leurs plus précieux costumes. Le nombre des convives fut considérable; la cérémonie dut être grandiose et donner une haute idée de la puissance du traiter qui avait organisé cette représentation. Nous n'y étions pas, et pour cause, nous ne pouvions donc pas en parler.

Ce qui nous intéressa beaucoup, ce fut la relation que nous fit de son voyage et de ces fêtes un grand chef arabe, officier de la Légion d'honneur, Sidi Bouhalem, Bach'aga, de la plaine du Chéïf et du cercle de Milianah. Nous étions allés le voir dans son *Bonye* (château fort); il s'était empressé de nous montrer ce qu'il avait acheté à Paris: de l'argenterie, des étoffes, des bibelots. Il nous fit ensuite le récit ampoulé de son voyage; de tout ce qu'il avait vu d'extraordinaire; de la réception féérique qu'on leur avait faite à Paris; de l'impression que lui avait produite le chemin de fer, qu'il appelait poétiquement le chemin du feu; *Trek et Naar*. Le plus amusant, c'est qu'il nous avait invité à dîner, que nous étions assis par terre, sur un tapis, à la mode des tailleurs, autour d'une très modeste petite table, et que pendant qu'il nous parlait des splendeurs d'un repas que leur avait offert le général Castellarpe à leur passage à Lyon, au retour; qu'il nous décrivait la rareté et la succulence des mets, la richesse du service, dont la vaisselle plate avait fait surtout son admiration, nous pûmes dans un vase grossier, en terre, et avec nos doigts, pour en retirer des fèves d'artichauts sauvages, accommodés à une sauce très épicée, mais très bonne.

Nous n'avions pour nous essayer que notre mouchoir de poche et pour nous abrever que de l'eau pure.

Il est vrai qu'il nous avait montré un beau service de table, des couverts en argent, qui n'étaient, sans doute, dans son coffre que pour la vue.

Il n'avait pas l'air de se douter du contraste, la situation lui paraissait naturelle. Sidi Bouhalem avait également fait le récit de son voyage, avec beaucoup plus de développement, à ses amis, à ses serviteurs; il y avait employé de longues soirées, à l'abri d'un grand arbre, après l'ardeur du soleil. Ce qu'il ne tarissait pas de raconter: ce sont les prodiges des chemins de fer. Les auditeurs ne pouvaient pas s'en rendre compte. L'un d'eux lui ayant demandé si le *Trek et Naar* allait aussi vite que son *Aoud Lazeregue* (cheval gris), il lui répondit qu'il n'y avait pas plus de comparaison entre la vitesse du *Trek et Naar* et de son *Lazeregue* qu'entre celle de son cheval et d'un âne; ce qui parut tellement fantastique qu'on eut peine à y croire.

Cette narration avait duré plusieurs mois, lorsqu'arriva le Ramadan avec ses longs jeûnes, ses privations, ses excitations de tout genre; le pauvre Sidi Bouhalem en perdit l'esprit. Il fut pris de remords; il avait affirmé des choses en contradiction avec le Coran, il se crut sous l'influence d'une hallucination, se fit un devoir de réunir ses auditeurs, de faire amende honorable en leur disant que, sans doute, les Français lui avaient fait boire un philtre pour troubler sa raison; que certainement il n'avait pas été témoin de tout ce qu'il leur avait raconté.

Ainsi, voilà un grand chef arabe, un officier de la Légion d'honneur, que le fanatisme religieux aveugle au point de lui faire nier l'évidence et le témoignage de ses sens. D'où il faut conclure que tous les fanatismes sont dangereux.

Quelques personnes accusent les Arabes de duplicité, de perfidie, parce qu'ils ne subissent pas notre domination avec soumission et bonne humeur, sans réfléchir que nous sommes leurs conquérants, leurs oppresseurs; que le patriotisme leur fait un devoir d'inspirer l'affranchissement. Avouons plutôt que nous sommes de mauvais colonisateurs, que nous n'avons rien fait pour gagner leur confiance, ni pour les attirer à nous. Après 60 ans de conquête, les arabes vivent toujours isolés et ne parlent pas notre langue, alors qu'il était si facile de les y amener par un décret de quelques lignes, lequel aurait été rendu à peu près en ces termes, après l'entière conquête: «Des écoles de langue française seront créées dans tous les cercles militaires ou fractions de cercles; quiconque ne saura lire et écrire en français dans 10 ans à partir de la présente publication, ne pourra occuper aucune fonction rétribuée ou honorifique.» On n'aurait pas tardé à voir ces écoles se remplir par les postulons ou les enfants des postulons, les fondateurs de Kadi, Kadi, Cheik, Hakem, Marabout, Aga, Bach'aga, voir même Chouas, dont sont si friands les arabes et pour lesquelles ils ourdisent des intrigues si machiavéliques.

Nous nous apercevons que nous nous laissons trop entraîner par ces digressions; arrivons à notre histoire.

CHRONIQUE LOCALE

Nos députés. — Scrutin sur l'amendement tendant à augmenter le fonds annuel de secours aux invalides de la marine. — Rejeté par 280 voix contre 163.

MM. Girod et Souhet ont voté pour. MM. Audiffred, Chollet, Gerbay et Levat ont voté contre.

M. Neyrand s'est abstenu.

Nos députés. — Nous recevons la lettre suivante: Monsieur le Rédacteur en Chef, Le Réveil Roannais du 16 novembre courant, indique dans sa chronique locale, sous la rubrique Nos députés, MM. Audiffred, Gerbay, Chollet et Levat, comme ayant voté lors de la discussion du budget de l'intérieur, contre l'amendement Sibille tendant à augmenter de 100,000 francs le crédit du Chapitre 45 de ce Ministère, concernant les Sociétés de secours mutuels, pour maintien des subventions accordées aux Sociétés de retraites approuvées.

Par une rectification insérée au procès-verbal de la séance du 13 novembre, et reproduite au compte rendu in extenso publié dans le Journal Officiel du 14, MM. Levat, Chollet, Audiffred et Gerbay ont déclaré qu'ils ont voté par erreur comme ayant voté contre dans le scrutin ouvert sur l'amendement dont il s'agit, alors qu'ils avaient en réalité voté pour.

Comme je ne doute pas que Monsieur le Rédacteur en Chef, qui si cette rectification fut parvenue en temps utile à votre connaissance vous ne m'eussiez épargné de vous la signaler et que vous ne l'eussiez faite de vous-même, je crois avoir aujourd'hui qu'il m'est rapporté à votre impartialité pour en obtenir l'insertion dans votre prochain numéro.

En cette attente, agréez, Monsieur le Rédacteur en Chef, l'assurance de ma considération très-distinguée.

P. GERBAY, Député de la Loire, 6, rue de Villersseul.

Rectification. — M. Fouillard nous communique la lettre suivante: Monsieur le Rédacteur en Chef de l'Union Républicaine,

Dans votre compte rendu de la séance du Conseil municipal du 8 novembre, vous dites en reproduisant mes paroles: «Et il cite que ces jours derniers, visitant les fosses de la canalisation, il s'aperçut que le mortier n'était pas fait dans les conduits, etc.»

Je regrette, Monsieur le Rédacteur, que votre compte rendu n'ait pas saisi exactement mes paroles, car si l'avait fait, il n'aurait pu faire imprimer celles que votre journal reproduit, parce que je ne les ai pas prononcées. En effet, il m'aurait été bien difficile de parler du mortier de la canalisation, attendu qu'il ne s'en employe pas et que lorsqu'on en fait usage, c'est presque toujours en régie et dans ce cas on ne trie pas.

J'ai bien parlé de mortier fait dans des conditions autres que celles prévues dans le cahier des charges, mais je n'ai pas dit, ou par conséquent, on ne pouvait pas l'imprimer.

Si je vous prie de faire cette rectification, c'est que cette partie de votre compte-rendu porte atteinte à l'administration des Ponts-et-Chaussées.

Dans l'espérance, Monsieur le Rédacteur, que vous publierez ma rectification, je vous salue.

CH. FOUILLARD.

M. Jules Guesde. — Nous apprenons que M. Jules Guesde, l'éminent et sympathique apôtre du socialisme contemporain, vient de perdre son père.

Nous adressons à M. Jules Guesde l'expression de toute notre sympathie.

La liberté opportuniste. — En conseil des ministres, M. Constans a fait récemment interdire l'entrée en France de l'Internationale, journal publié à Londres.

Nous ne savons quelle est la nuance politique de ce journal, mais nous constatons néanmoins une fois de plus que dans la France républicaine la liberté est moins grande que dans la monarchie Anglétique.

La vie Lyonnaise. — Nous avons reçu les quatre premiers numéros de la Vie Lyonnaise, une revue hebdomadaire publiée à Lyon.

Cette revue promet d'être des plus intéressantes.

Littéraire, théâtrale, artistique, elle publie des articles signés de noms déjà connus et estimés. Nous les avons lus avec plaisir.

La Vie Lyonnaise ne sera pas seulement une revue locale, comme peut le laisser croire son titre. Elle publiera aussi les articles des écrivains de la région, dans la limite du possible.

Nous souhaitons bonne chance à notre nouveau confrère de Lyon, qui compte un nombre de ses principaux collaborateurs notre compatriote A. Bonnard.

Nomination. — M. Grenot, avocat à Roanne, est nommé substitut à Vassy.

Toutes nos félicitations à ce jeune magistrat qui ne laisse à Roanne que des sympathies.

Une lettre. — Nous recevons la lettre suivante: Roanne, le 14 Novembre 1890

M. le Rédacteur en chef du Réveil Roannais,

Dans un de vos derniers numéros vous dites en parlant d'un vol qui a été commis à Villerot au préjudice de M. de Parry que j'avais été arrêté comme auteur présumé de ce vol de complicité avec un nommé Parquet Romain teinturier, ce qui a été reconnu faux puisque M. le Procureur de la République m'a fait mettre en liberté aussitôt sans enquête terminée et après avoir reconnu la parfaite exactitude de l'alibi que j'invoquais.

Je vous prie donc de bien vouloir insérer cette rectification dans votre prochain numéro ne voulant pas resté plus longtemps aux yeux du public sous le coup de cette accusation mal fondée.

LAPORTE LOUIS, Tisseur, rue de Clermont, 51.

La fête annuelle de la Société de Natation et de Sauvetage. — Dimanche dernier, à 4 heures et demie du matin, on a pu voir sur la place de l'Hôtel-de-Ville défilés, clairons en tête, nos braves et vaillants membres de la Société de Natation et de Sauvetage.

Cette Société, qui se rendait salle des Prud'hommes, où devait se tenir une réunion, était en fête.

De nombreux délégués, venus de St-Etienne, de Lyon, de Digoin, etc. étaient venus pour prendre part à cette fête de fraternité et de cordialité.

Il était vraiment beau devoir toutes ces poitrines garnies de médailles justement méritées, preuves de l'habileté la plus méritée et du dévouement le plus grand.

Deux jeunes filles, ayant accompli des actes de courage, faisaient partie du cortège. L'une d'elles, déjà plusieurs fois médaillée, se trouvait au nombre des délégués.

Un grand nombre de personnes avaient tenu à assister à la gentille et intéressante réunion de la Société.

MM. Couty, Jaquet, Plasse et Narboux, membres de la Société, se trouvaient au bureau.

Après quelques souhaits de bienvenue à l'adresse des délégués, le secrétaire annonce un joyeux discours sur l'état actuel de la Société. Puis lecture est donnée du Livre d'Or.

Ce livre d'Or procure irréfutablement la grande vitalité de notre Société de Natation et de Sauvetage, son immense utilité, le courage sans pareil, le dévouement sans égal de tous ses membres.

Une distribution de médailles et de diplômes est faite ensuite aux membres de la Société qui se sont distingués par leurs actes méritoires pendant toute la durée de l'année.

Au nombre des lauréats, citons une charmante jeune fille, Mlle Ginot, demeurant, croyons-nous, sur le quai du Bassin.

N'oublions pas de dire que le grand prix a été décerné à M. le docteur Marula, le dévoué et sympathique médecin de la Société, pour les bons et persévérants soins qu'il a sans cesse prodigués à tous nos jeunes sauveteurs.

La réunion terminée, on se dirige du côté de la rue Ste-Elisabeth, à l'hôtel du Petit St-Jean, chez M. Augé, un de nos plus sympathiques édiles, où doit se tenir aussitôt un banquet des plus agréables et des meilleurs.

Disons ici que M. Delmorès, rédacteur du Réveil, a été très gracieusement invité par la Société.

Plus de soixante convives prennent place dans une salle artistiquement décorée.

M. Marula, sa médaille au côté, président, entouré de deux charmantes sauveteuses, nous moins bien médaillées, Mlles Givaudan et Ginot.

M. Marula est bien l'homme gracieux et dévoué qu'il fallait comme président. Toutefois on a dû maigrir un peu contre ses malades, qui ont voulu, même au milieu du banquet, priver un instant la Société de son agréable présence.

Le dîner est succulent et entre tous les convives règne la cordialité la plus grande. L'heure des toasts arrive.

M. Dupré, délégué de St-Etienne, remercie la Société de Sauvetage de son accueil touchant et remet au président et au secrétaire les insignes de la Société des sauveteurs médaillés de la Loire.

M. Couty, président de la Société, prend la parole il dit qu'à partir de ce jour les honorables délégués présents seront inscrits comme membres d'honneur de la Société de Sauvetage de Roanne.

M. Couty se plaint de ne pouvoir posséder à la tête de la Société, comme président, une personnalité importante.

Il termine en parlant des efforts faits sans cesse par tous les membres de la Société, et en disant qu'il fera toujours tout son possible pour assurer sa prospérité.

Nous croyons que M. Couty a tort de se plaindre de n'avoir pas un président haut hupé à la tête de la Société.

Pour avoir une valeur, une importance, il ne faut pas compter sur celle d'un autre.

La Société de Natation et de Sauvetage est assez utile par elle-même et assez considérée pour elle-même pour qu'elle ne cherche pas à briller avec le faux éclat de l'un de ceux qui lui marchandent leurs approbations et leurs encouragements.

La parole est ensuite à M. Delmorès. Notre collaborateur prononce un petit discours très applaudi et fort à M. Marula, notre médecin distingué, qui a toujours prodigué ses soins aux membres de la Société et fait tout son possible pour la Société elle-même.

M. Marula se lève à son tour et prononce quelques paroles d'une profonde sincérité, couvertes d'applaudissements.

Il encourage la Société à persévérer dans la bonne voie qu'elle s'est tracée et lui conseille de ne jamais compter que sur elle-même.

Il boit à M. Delmorès, qui, en qualité de rédacteur du Réveil Roannais, doit ici représenter la presse.

Le moment des chansons est maintenant venu.

M. Delmorès débute par un monologue. M. Basset dit une gentille petite pièce de vers sur notre Société de Natation et de Sauvetage.

Une adorable demi-sœur nous chante ensuite une belle romance, *Sous les roses*.

Puis les chanteurs se succèdent longtemps et rivalisent d'entrain.

Nous ne pouvons donner le nom de

C'est encore un bon signe pour nos jeunes artistes qui voient ainsi leurs efforts justement récompensés.

Association des Artistes Roannais — L'Association des Artistes Roannais a donné samedi dernier, salle de Venise, une excellente représentation de la Tireuse de Cartes.

Le public, qui était nombreux, a beaucoup applaudi. Pendant le dernier entr'acte ; M. Barriquant, en remerciant le public, a jeté quelques pierres, légitimement méritées, dans le jardin du Journal de Roanne.

Ce journal prétend que nous ne jouons que des drames idiots, a dit M. Barriquant, eh bien, je prétends moi que s'il y a quelque chose d'idiot, ce sont bien les articles qu'il publie.

Tout le monde a vigoureusement applaudi. Encore un ! — Ballefin n'est pas encore jugé et nous apprenons qu'un autre notaire se trouve aussi dans son cas.

Cette semaine, on a en effet beaucoup parlé à Roanne de la fuite précipitée d'un tabellion de l'arrondissement. Cet officier public s'est éclipse, sans crier gare, en emportant la caisse et en jetant la ruine dans de nombreuses familles.

Il s'agit d'un personnage qui s'occupait tout particulièrement de politique opportuniste et qui était bien vu et bien reçu à la Sous-Préfecture.

Nous ne voyons pas pourquoi nous ne dirions pas que ce personnage n'est autre que M. Tardy, notaire à Sevelinge, conseiller d'arrondissement.

Drame d'amour. — C'est bien en effet un drame d'amour que celui dont il s'agit. Cependant ce drame n'a pas eu le dénouement fatal que ses acteurs désiraient lui donner.

Un homme marié et une femme mariée s'aimaient, paraît-il. Ils trouvaient que pour leur amour, il existait ce trop grandes difficultés, et ils ont voulu chercher dans la mort le calme et le repos qui permettraient à leurs âmes de s'aimer éternellement et sans crainte.

Voilà qui fait rêver aujourd'hui, mais voilà pourtant ce qui semble être la simple vérité. Racontons maintenant comment la chose s'est accomplie.

Mardi dernier, vers huit heures du matin, le sieur Avolat Jean-Marie, âgé de 33 ans, teinturier, demeurant rue Bel-Air, et la nommée Pramonand Claudine, âgée de 35 ans, femme Jacquet, couturière, demeurant rue St-Jean, ont tenté de se suicider avec des réchauds de charbon de bois, dans une chambre située au troisième étage de la maison portant le n° 59 de la rue St-Jean et servant de logement aux époux Jacquet.

L'alarme a été donnée par un des deux enfants de cette femme, âgé de 13 ans, qui, revenant de l'école, a trouvé la porte fermée à clef. Ayant senti une forte odeur de gaz, qui s'échappait des appartements de ses parents, il s'est empressé de se rendre au bureau de police pour requérir des secours.

Deux agents se sont transportés immédiatement sur les lieux. Ils ont enfoncé la porte et établi aussitôt un courant d'air. Puis ils ont donné les premiers soins à ces deux personnes, couchées dans un lit et ne respirant presque plus.

Trois quarts d'heure après, M. le docteur Auboyer est arrivé. Il a déclaré que leur état était grave. Il est resté environ une heure auprès d'eux et a fait tous ses efforts pour les soulager.

Nous avons dit que ces deux acteurs du drame amoureux que nous venons de raconter sont mariés. Il est probable que l'amour seul est la cause de cette tentative de suicide, nous pourrions dire de cette aberration inexplicable.

Ces deux amoureux, adultes, sont aujourd'hui rétablis. Il est presque certain qu'ils ne recommenceront pas.

AU PALAIS

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 21 Novembre

A Régy. — Le sieur D... se trouvait en état d'ivresse. Il a insulté le garde champêtre.

Feuilleton du REVEIL ROANNAIS

Au Pays Noir

LE

MORT VIVANT

NOUVELLE 11

VIII

Quel est l'intérêt direct, immédiat du patron ? N'est-il pas de payer le moins possible l'ouvrier en le faisant travailler le plus possible ?

Par contre, l'intérêt absolu, certain de l'ouvrier n'est-il pas aussi de travailler le moins possible en se faisant payer le plus possible ?

On peut discuter et épiloguer aussi longtemps que l'on voudra sur cette dualité d'intérêts, singulière pour les uns, très logique pour les autres, on ne doit pas moins convenir que c'est exactement ce qui résulte de notre système social.

de notre état de choses actuelles. Aussi devons-nous faire tous nos efforts pour révéler partout cette erreur que répandent les soutiens du capitalisme moderne et qui consiste à dire que les intérêts des salariés et des salariés, des travailleurs et des capitalistes sont identiques et communs.

Relativement aux rapports qui existent ou qui peuvent exister entre les ouvriers

et les patrons, ce principe n'est certainement pas absolu. Il y a aujourd'hui des exceptions confirmant précisément la règle générale que je viens de formuler en disant qu'il existe forcément une dualité d'intérêts dans la collaboration actuelle du travailleur et du capitaliste ou plutôt du travail et du capital.

Je pourrais, en effet, vous faire remarquer que dans les usines, les manufactures, les ateliers, bien rares encore, où existe pour le travailleur la participation aux bénéfices de l'exploitation, de la production, les intérêts du salarié et les intérêts du salarient ne sont pas absolument opposés.

Néanmoins ces intérêts ne sont ni semblables, ni identiques, ni communs. Pour le comprendre, il n'est pas nécessaire de discuter bien longuement.

Dans ce cas de participation aux bénéfices, nous savons tous que si par exemple l'intérêt de l'ouvrier est de 10 p. 0/0, l'intérêt du patron sera de 50 p. 0/0 ou bien plus encore.

Ce qui fait que dans une usine basée sur ce principe, le patron s'enrichira rapidement, alors que les ouvriers ne s'enrichiront jamais.

Le patron ne vient pas s'ajouter comme simple unité au nombre de ses ouvriers et ne partage pas ses bénéfices, ses salaires prélevés, en autant de parties égales, ce qui ne serait que juste.

Il prend les trois quarts ou les dix-neuf vingtièmes des bénéfices pour lui et, en fait de participation, il distribue à tous ses ouvriers réunis l'unique quatrième quart où l'unique vingtième vingtième, part bien maigre, on l'avouera.

Voilà toutes les beautés de la participation aux bénéfices.

Sortant un peu de la question qui nous occupe maintenant, je dirai même que le patron a un énorme intérêt à faire participer ainsi ses ouvriers aux bénéfices.

Les ouvriers étant stimulés par cette participation, tout en gagnant un peu plus, travaillent, produisent bien davantage. L'intérêt du patron dans la participation est de beaucoup plus considérable que celui de l'ouvrier, nous pouvons voir que plus l'ouvrier travaillera, plus le patron aura de bénéfices.

Cela m'amène à comparer la participation à une soustraction. A l'école primaire, l'arithmétique apprend aux bambins de dix ans que si l'on augmente les deux nombres de l'opération d'un même chiffre, le résultat ne change pas.

C'est exactement la même chose pour la participation aux bénéfices. Vous augmentez directement l'intérêt, le salaire de l'ouvrier, il est vrai, mais indirectement vous augmentez aussi les bénéfices du patron. Il n'y a rien de changé. C'est toujours l'existence indéniable de l'exploitation capitaliste.

Je ne veux certainement pas dire pour cela que la participation aux bénéfices est une mauvaise chose...

— Il me semble en effet que c'est au contraire une bonne chose, dit Pierre Laurent.

Dans ma longue carrière de mécanicien, d'industriel, j'ai toujours pensé qu'il était de mon devoir de donner à mes ouvriers, que je considérais comme étant d'indispensables collaborateurs, une juste part

de la valeur des arguments qu'il nous a donnés vendredi, M^e Auloge est un foudre d'éloquence ! Ce n'est pas peu dire !

Enfin passons sur sa plaidoirie et disons qu'il a conclu en demandant 1.000 francs de dommages-intérêts et l'insertion du jugement dans tous les journaux de la localité. Un peu plus et il aurait demandé l'insertion dans tous les journaux de France et de Navarre !

Dans une fine, délicate et spirituelle défense de M. le Maire, M^e Sérol s'est très carrément payé la tête de M. Nourrisson.

Avec des arguments solides, M^e Sérol a démontré le rôle provocateur de M. Nourrisson et l'indignation dans laquelle ce rôle justement qualifié avait mis M. Auboyer.

La plaidoirie de M^e Sérol a été brillante et chaude. Plusieurs fois, le public a manifesté très clairement son approbation.

Dans une riposte maladroite M^e Auloge a voulu parler de politique et de punition. Il a si bien fait qu'il a été rappelé à la question par M. le Juge de paix.

M^e Sérol a répondu vigoureusement. Il n'y a pas de punition, quel que soit le jugement. On se trouve devant un juge civil et non devant le Tribunal de simple police, le Tribunal correctionnel ou la Cour d'assises.

Si M. Nourrisson veut poser en martyr, en victime expiatoire, cela pourra lui servir et lui procurer quelques centaines de voix aux prochaines élections !...

M. le Juge de paix prononce enfin le jugement.

Après quelques explications qui n'ont pas dû plaire beaucoup à M. Nourrisson, M. le Juge de paix condamne M. Auboyer à 25 francs de dommages-intérêts seulement et répond négativement à la demande d'insertion dans les journaux.

25 Francs ! Ce n'est vraiment pas cher pour dire ses quatre vérités à un tel monsieur qui vous ennuie.

Quoique simple conseiller municipal, M. Nourrisson a pu vendredi se croire député ! Na-t-il pas gagné 25 francs !

M. Nourrisson demandait à M. le Maire le prix de sa considération politique.

M. le Juge de paix l'a évaluée à 25 fr. Ce n'est certainement pas cher !

Ce jugement prouve enfin qu'il y a des actions que la loi autorise, mais qu'elle défend de qualifier.

M. Auboyer en sait maintenant quelque chose, puisqu'il a été condamné pour avoir ajouté au nom de M. Nourrisson le qualificatif que vous savez.

21 francs d'amende pour outrage et ivresse.

Vol de montre. — Ils étaient deux chez un horloger de St-Priest-la-Vêtre. Pendant que l'un, Bargo, achetait une chaîne, l'autre, Fragne, volait une montre. Fragne, un tout jeune homme, est condamné à 15 jours de prison.

Coups et blessures. — Pour coups et blessures, le sieur Dessot, ouvrier en soierie à Charlieu, est condamné à 48 heures de prison. Il était recommandé par de très mauvais renseignements et un casier orné de 5 condamnations.

Pour des pigeons. — Un arrêté préfectoral ordonne de fermer les colombiers du 15 septembre au premier novembre.

Le sieur Debiesse, demeurant à Ecoche, n'a pas tenu compte de cet arrêté. Le garde champêtre lui a dressé trois contraventions.

Il l'a outragé. A l'audience, Debiesse demande la révocation du garde et des dommages-intérêts !

Pas si heureux que M. Nourrisson, le Tribunal le condamne à 6 francs d'amende.

A Charlieu. — Le nommé Sévignon et sa femme sont accusés d'une série de vols de chaussures, de cotonnade, etc., sur la place publique de Charlieu.

Sévignon, qui était placier, a déjà été condamné à 5 ans de réclusion pour vol, par le Conseil de guerre de Constantine. Sévignon, 6 mois de prison.

Sa femme, un mois de prison. Il faut dire que la femme, complice, se chargeait de vendre la marchandise volée.

Coups et blessures. — Pour coups et blessures, le sieur T... a été condamné à 15 jours de prison. T... avait déjà 7 condamnations.

Dans un de nos principaux cafés, deux opportunistes de marque disaient il y a peu de jours ceci, haut, fort, sans doute pour que nous puissions bien l'entendre :

Le Réveil n'a pas pour longtemps de vie. Le Maire en a déjà assez...

Ces deux opportunistes qui ont l'air de savoir mieux que nous ce que pense M. le Maire dans son for intérieur, se trompent pourtant on ne peut plus.

Le Réveil a au contraire une longue vie assurée, et M. le Maire ne lui a jamais porté plus d'intérêt.

Le parti radical-socialiste est à Roanne le parti le plus légitime et le plus puissant. Le Réveil restera toujours son indispensable porte-drapeau. C'est bien inutilement que réactionnaires et opportunistes espèrent nous voir sans arme de combat et de défense, sans moyen de propagande.

JUSTICE DE PAIX

L'honneur de M. Nourrisson.

C'est hier, vendredi, à 3 heures du soir, que l'affaire Auboyer-Nourrisson est venue devant M. le Juge de paix.

On sait que dans la séance du Conseil municipal du 27 septembre 1890, à la suite d'une indigne provocation de M. Nourrisson, M. le Maire a qualifié ce dernier de mouchar.

Le soutien fervent de l'opportunisme roannais a cru son honneur en danger.

Il a voulu aussitôt poursuivre le premier magistrat de notre ville, alors que lui simple conseiller municipal, représentant d'un parti déchu, a manqué maintes fois de déférence à son égard.

Vendredi, la salle d'audience de la Justice de paix était trop petite pour contenir tous les citoyens qui voulaient assister aux débats.

Dans une précédente audience, on avait entendu les dépositions des témoins. M^e Auloge a d'abord parlé au nom de M. Nourrisson.

Vous connaissez le langage amphigourique de cet avocat, eh bien, si l'on compare la valeur de ses moyens oratoires à

et les patrons, ce principe n'est certainement pas absolu. Il y a aujourd'hui des exceptions confirmant précisément la règle générale que je viens de formuler en disant qu'il existe forcément une dualité d'intérêts dans la collaboration actuelle du travailleur et du capitaliste ou plutôt du travail et du capital.

Je pourrais, en effet, vous faire remarquer que dans les usines, les manufactures, les ateliers, bien rares encore, où existe pour le travailleur la participation aux bénéfices de l'exploitation, de la production, les intérêts du salarié et les intérêts du salarient ne sont pas absolument opposés.

Néanmoins ces intérêts ne sont ni semblables, ni identiques, ni communs. Pour le comprendre, il n'est pas nécessaire de discuter bien longuement.

Dans ce cas de participation aux bénéfices, nous savons tous que si par exemple l'intérêt de l'ouvrier est de 10 p. 0/0, l'intérêt du patron sera de 50 p. 0/0 ou bien plus encore.

Ce qui fait que dans une usine basée sur ce principe, le patron s'enrichira rapidement, alors que les ouvriers ne s'enrichiront jamais.

Le patron ne vient pas s'ajouter comme simple unité au nombre de ses ouvriers et ne partage pas ses bénéfices, ses salaires prélevés, en autant de parties égales, ce qui ne serait que juste.

Il prend les trois quarts ou les dix-neuf vingtièmes des bénéfices pour lui et, en fait de participation, il distribue à tous ses ouvriers réunis l'unique quatrième quart où l'unique vingtième vingtième, part bien maigre, on l'avouera.

Voilà toutes les beautés de la participation aux bénéfices.

du 17. — Baurrier Anne-Marie-Pauline, fille de Félix-Maurice, représentant de commerce et de Chabredier Maria. — Un enfant naturel.

du 19. — Fréchet Jean-Elie, fils d'Antoine et de Dessertine Anne, tisseurs. — Dumas Joannès, fils de Pierre, épicière et de Dumas Madeleine. — Brenier Louis-Marius-Jean, fils de Jean-Marius-Alphonse, conducteur de travaux publics et de Lausdat Marie-Louise-Jeanne.

du 20. — Couppez Marius, fils de Jean-Marie, tisseur et de Dupuis Marie-Joséphine, canneteuse.

Décès 15

du 16. — Crionnet Pierre, 75 ans, journalier, époux de Dorier Louise. — Driard Pierre, 48 ans, gareur, époux de Bertrand Claudine. — Perret Michel, 26 ans, vannier, célibataire. — Colombat François, un mois.

du 17. — Durand Raynaud, 78 ans, tisseur, époux de Lapoire Claudine. — Duverger Marie, 67 ans, épouse de Bargeon Gilbert, ex-marchand-forain.

du 18. — Joannin Jean-Baptiste, 73 ans, ex-mécanicien, veuf de Déchapt Anne. — Belet Jeanne, 58 ans, veuve de Vacher Benoit. — Astorg Michel, 42 ans, marchand de parapluies, célibataire.

du 19. — Chauzeville Hippolyte, 59 ans, revendeuse, veuve de Margan Louis.

du 20. — Lasonnery Constance, 66 ans, brodeuse, épouse de Patet Etienne, teinturier. — Tatu Antoine-Marie, 11 ans.

du 21. — Mosnier Jean-Baptiste, 81 ans, menuisier, veuf en premières noces de Burdin Louise et en secondes de Batailly Antoinette. — Grechi Anne-Pauline, 4 ans. — Démichel Louis-Denis, 8 mois.

ETAT - CIVIL DE ROANNE

Du 16 au 22 novembre 1890.

Mariages 7

Du 15. — Antoine Henri-François, 24 ans, coiffeur et Joux Catherine, 18 ans.

Du 19. — Boucher Victor, 31 ans, négociant et Perret Françoise-Antoinette-Marie, 24 ans. — Ducroux Laurent-Victor, 19 ans, lithographe et Rondepierre Jeanne, 24 ans, compositrice d'imprimerie.

Perrin Antoine, 24 ans, employé de commerce et Bardonnat Françoise, 23 ans, épicière.

Du 22. — Vially Jean-Louis, 37 ans et Prajoux Claudine-Marie, 20 ans, tisseurs. — Dupuis Alphonse, 36 ans, cordonnier et Groselin Benoit-Virginie, 18 ans, tisseuse. — Brette Claude, 29 ans, tisseur et Mouillié Marie-Julie, 19 ans, dévideuse. — Benetière Jean-Benoît, 24 ans, tisseur et Gaune Marie, 23 ans, canneteuse.

Naissances 12

Du 16. — Lollier Emmélie-Claudine, fille de Joseph, tisseur et de Lachize Jeanne-Marie, bobineuse. — Roffat Laurence, fille de Claude-Marie, pareur et de Monlégu Antoinette-Marie, lingère. — Barge Julie-Alexandrine, fille de Jean-Marie, employé d'octroi et de Biersse Catherine. — Pillard Madeleine-Marthe-Julienne, fille de Léon-Eugène, professeur de dessin au Lycée et de Bitton Jeanne-Mathilde-Julienne. — Un enfant naturel.

du 17. — Baurrier Anne-Marie-Pauline, fille de Félix-Maurice, représentant de commerce et de Chabredier Maria. — Un enfant naturel.

du 19. — Fréchet Jean-Elie, fils d'Antoine et de Dessertine Anne, tisseurs. — Dumas Joannès, fils de Pierre, épicière et de Dumas Madeleine. — Brenier Louis-Marius-Jean, fils de Jean-Marius-Alphonse, conducteur de travaux publics et de Lausdat Marie-Louise-Jeanne.

du 20. — Couppez Marius, fils de Jean-Marie, tisseur et de Dupuis Marie-Joséphine, canneteuse.

Décès 15

du 16. — Crionnet Pierre, 75 ans, journalier, époux de Dorier Louise. — Driard Pierre, 48 ans, gareur, époux de Bertrand Claudine. — Perret Michel, 26 ans, vannier, célibataire. — Colombat François, un mois.

du 17. — Durand Raynaud, 78 ans, tisseur, époux de Lapoire Claudine. — Duverger Marie, 67 ans, épouse de Bargeon Gilbert, ex-marchand-forain.

du 18. — Joannin Jean-Baptiste, 73 ans, ex-mécanicien, veuf de Déchapt Anne. — Belet Jeanne, 58 ans, veuve de Vacher Benoit. — Astorg Michel, 42 ans, marchand de parapluies, célibataire.

du 19. — Chauzeville Hippolyte, 59 ans, revendeuse, veuve de Margan Louis.

du 20. — Lasonnery Constance, 66 ans, brodeuse, épouse de Patet Etienne, teinturier. — Tatu Antoine-Marie, 11 ans.

du 21. — Mosnier Jean-Baptiste, 81 ans, menuisier, veuf en premières noces de Burdin Louise et en secondes de Batailly Antoinette. — Grechi Anne-Pauline, 4 ans. — Démichel Louis-Denis, 8 mois.

Etude de M^e Corneloup, avoué, à Roanne, 21, rue des Bourrassières.

VENTE JUDICIAIRE EN 14 LOTS SÉPARÉS Sur des mises à prix variant de 600 à 60 francs.

DIVERS IMMEUBLES Situés à St-BONNET-des-QUARTS Canton de Lapacaudière.

Consistant en BÂTIMENTS d'habitation et d'exploitation, jardin, prés, terres et bois, saisis au préjudice des époux Jean Favier et Marie Fayet, propriétaires, demeurant en la dite commune de St-Bonnet-des-Quarts.

ADJUDICATION au Mardi 16 Décembre 1890 à 9 heures du matin, en l'audience des criées du Tribunal civil de Roanne.

Pour les renseignements s'adresser à M^e CORNELOUP, avoué poursuivant.

Pour extrait. Signé, CORNELOUP.

Etude de M^e FOREST, huissier à Roanne, 21, rue du Collège

VENTE EN SUITE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

Le samedi 29 novembre 1890, à 9 heures du matin, sur la place St-Etienne à Roanne, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques et au comptant de :

1° D'un Vigneronage situé à Comelle-Vernay et de toutes ses dépendances, en bâtiments, cour, jardin, terres et vignes, sur la mise à prix de dix mille francs, ci..... 10.000 fr.

2° D'une Maison, une remise et ses dépendances, situées au Coteau, grand' rue, sur la mise à prix de cinq mille francs, ci..... 5.000 fr.

3° D'un corps de Bâtiments situé au Coteau, comprenant maisons et remise faisant cul de sac, au fond d'une cour, sur la mise à prix de cinq cents francs, ci..... 500 fr.

Dépendant de la communauté ayant existé entre M. Pierre CIANCIA et Madame Fanny MAITRE, son épouse et de la succession de cette dernière.

Adjudication au mardi 23 décembre 1890, à neuf heures du matin, en l'audience des criées du Tribunal civil de Roanne.

NOTA : — Pour les renseignements s'adresser à M^e Jacques, avoué poursuivant et à M^e Vial et Corneloup, avoués colicitants.

Etude de M^e VEILLEU licencié en droit notaire à Roanne

AVIS Les créanciers de M. TARDY, notaire à Sevelinge, sont invités à faire connaître à M^e VEILLEU notaire à Roanne, sequestre judiciaire de ce dernier, le montant de leurs réclamations dans les dix jours du présent avis, sous peine de forclusion.

Roanne, le 22 novembre 1890. Signé: VEILLEU.

dans les bénéfices de mon industrie. Puisqu'il n'est pas permis de faire mieux du jour au lendemain, de transformer immédiatement cette société mal faite, il est mauvais et blâmable de ne pas faire ce qui peut être fait ou de le condamner.

La participation aux bénéfices devrait exister partout. Une loi devrait la fixer et l'imposer à tous.

Je suis complètement de votre avis, repris ensuite Mathieu Durand. Non-seulement j'admets pleinement la participation aux bénéfices, mais je voudrais la voir propager et établir davantage.

Elle n'existe pour ainsi dire pas aujourd'hui et jamais on ne verra au Parlement une loi qui l'imposera sincèrement.

Il faudrait pour cela une autre loi qui fixât aussi la journée de travail et le minimum de salaires. Sans cette garantie, il serait facile aux capitalistes de diminuer les salaires de leurs ouvriers pour leur donner une part dans leurs bénéfices sans porter préjudice à leur caisse.

Car pour la plupart des capitalistes cette participation aux bénéfices est absolument illégitime. Ils la considèrent évidemment comme portant atteinte à leurs intérêts, à leurs droits.

Non, jamais nous ne verrons cette juste et transitoire législation du travail contemporain admise et appliquée par les gouvernants et par les capitalistes de notre temps.

La participation viendra toujours et seulement de l'initiative individuelle.

Cela n'empêche pas que c'est une amélioration moins aseptisée dans la situation ouvrière.

Etude de M^e Corneloup, avoué, à Roanne, 21, rue des Bourrassières.

VENTE JUDICIAIRE EN 14 LOTS SÉPARÉS Sur des mises à prix variant de 600 à 60 francs.

DIVERS IMMEUBLES Situés à St-BONNET-des-QUARTS Canton de Lapacaudière.

Consistant en BÂTIMENTS d'habitation et d'exploitation, jardin, prés, terres et bois, saisis au préjudice des époux Jean Favier et Marie Fayet, propriétaires, demeurant en la dite commune de St-Bonnet-des-Quarts.

ADJUDICATION au Mardi 16 Décembre 1890 à 9 heures du matin, en l'audience des criées du Tribunal civil de Roanne.

Pour les renseignements s'adresser à M^e CORNELOUP, avoué poursuivant.

Pour extrait. Signé, CORNELOUP.

Etude de M^e FOREST, huissier à Roanne, 21, rue du Collège

VENTE EN SUITE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

Le samedi 29 novembre 1890, à 9 heures du matin, sur la place St-Etienne à Roanne, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques et au comptant de :

1° D'un Vigneronage situé à Comelle-Vernay et de toutes ses dépendances, en bâtiments, cour, jardin, terres et vignes, sur la mise à prix de dix mille francs, ci..... 10.000 fr.

2° D'une Maison, une remise et ses dépendances, situées au Coteau, grand' rue, sur la mise à prix de cinq mille francs, ci..... 5.000 fr.

3° D'un corps de Bâtiments situé au Coteau, comprenant maisons et remise faisant cul de sac, au fond d'une cour, sur la mise à prix de cinq cents francs, ci..... 500 fr.

Dépendant de la communauté ayant existé entre M. Pierre CIANCIA et Madame Fanny MAITRE, son épouse et de la succession de cette dernière.

Adjudication au mardi 23 décembre 1890, à neuf heures du matin, en l'audience des criées du Tribunal civil de Roanne.

NOTA : — Pour les renseignements s'adresser à M^e Jacques, avoué poursuivant et à M^e Vial et Corneloup, avoués colicitants.

Etude de M^e VEILLEU licencié en droit notaire à Roanne

</

ANNONCE DE FORTUNE

Les lots sont garantis par l'Etat 1^{er} tirage 11 Décembre

Invitation à la participation aux chances de gains aux grands tirages des primes garantis par l'Etat de Hambourg dans lesquels 9 Millions 537.005 Reichsmarcs doivent être forcément gagnés

Dans ces tirages avantageux, contenant suivant prospectus seulement 100.000 billets, sortent les lots, suivants, savoir :

Le lot principal est de 500.000 marcs.	56 lots à 5.000 m.
1 lot à 300.000 marcs	106 lots à 3.000 m.
1 lot à 100.000 marcs	303 lots à 2.000 m.
1 lot à 75.000 marcs	6 lots à 1.500 m.
1 lot à 50.000 marcs	606 lots à 1.000 m.
1 lot à 30.000 marcs	1063 lots à 500 m.
2 lots à 20.000 marcs	29 lots à 300 m.
1 lot à 15.000 marcs	120 lots à 200.150 m.
1 lot à 10.000 marcs	3030 lots à 138 m.
1 lot à 5.000 marcs	7994 lots à 127.100.94 m.
1 lot à 3.000 marcs	9655 lots à 67.40.30 m.
8 lots à 1.500 marcs	total 50.500 lots.
36 lots à 1.000 marcs	

qui gagneront sûrement en 7 parties dans l'espace de quelques mois.

Le lot principal de la 1^{re} Classe est de m. 500.000, celui de la 2^{de} Classe m. 55.000, 3^e m. 60.000, 4^e m. 65.000, 5^e m. 70.000, 6^e m. 75.000, dans la 7^e m. 200.000, et avec la prime de m. 300.000, éventuellement m. 500.000.

Pour le premier tirage des prix, officiellement fixé au

11 Décembre crt.

billet original entier seulement fr. 7.50 c. le demi-billet original seulement fr. 3.75 c. le quart de billet original seulement fr. 1.88 c.

et, spécialement, ces billets originaux garantis par l'Etat (pas de promesses de défenses) avec le prospectus muni des armes de l'Etat même dans les contrées les plus éloignées, contre envoi affranchi du montant. Chaque participant reçoit de moi immédiatement après le tirage, la liste officielle des lots, sans en faire la demande. J'envoie aussi d'avance gratuitement, le prospectus muni des armes de l'Etat contenant les mises et division des gains dans les 7 classes.

Le paiement et l'envoi des sommes gagnées se font par moi directement et promptement aux intéressés et sous la discrétion la plus absolue.

Chaque commande peut se faire par mandat de poste.

On est prié d'adresser tous les ordres immédiatement, cependant jusqu'au

11 Décembre crt.

à cause de l'époque rapprochée du tirage en toute confiance à

Samuel Heckscher sen.,
Banquier à Hambourg, (Ville libre)

ON DEMANDE UN BON CONTREMAITRE

Habitant Roanne ou les environs

Connaissant parfaitement la fabrication des capelines et capulets, muni de bonnes références.

S'adresser à M. Édouard COGNE, fabricant à Saint-Quentin (Aisne).

ANALYSE DES VINS

AVIS à MM. les propriétaires et marchands de vins.

Pour connaître le titre alcoolique d'un vin, s'adresser à la

PHARMACIE DE LA LOIRE

4, Place St-Étienne, ROANNE

OPÉRATION PROMPTE — RÉSULTAT PRÉCIS

PRIX : 2 FRANCS

OUTILLAGE POUR AMATEURS et INDUSTRIELS

Fournitures pour le Découpage

MARQUE de TOURS et SCIENS-MÉCANIQUES

OUTILS de toutes sortes - BOUTES d'OUTILS

TIERSOT, 214, rue des Gravilliers, 16, PARIS

HORS CONCOURS 1889

Le Tarif-Album (51 pages, 611 grav.) franco contre 0.65.

POSTICHES, PARFUMERIE

CHASSIN

COIFFEUR

71 rue Ste-Élisabeth, 71.

ROANNE

ABONNEMENTS AU MOIS ET A L'ANNÉE

M. CHASSIN se charge d'organiser un orchestre irréprochable à tous les points de vue, pour fêtes et bals publics ou privés. M. Chassin est, en outre, constamment à la disposition des corporations et des sociétés qui désirent organiser des fêtes.

S'adresser à M. CHASSIN pour des LEÇONS DE DANSES à domicile ou dans une salle spéciale

Une longue expérience lui permet de donner satisfaction à tous les désirs.

DÉCOUPAGE A L'EMPORTE-PIÈCE

PRIX MODÉRÉS

MAISON DOZANCE-JOURDIER

HERNIÉS ET MALADIES DE LA MATRICE

Guérison Radicale

Paiement des honoraires après guérison

Le Docteur PELLOTIER, Cabinet, 32, rue de Rivoli, Paris, donne ses consultations à

St-Étienne, mercredi 12 novembre, Hôtel des Arts.

à Roanne, jeudi 13 novembre, Hôtel du Commerce.

Le Docteur revient tous les 2 mois.

MACHINES À COUDRE & À TRICOTER

De tous Systèmes.

HURTU, HAUTIN, SINGER, HOWE, VIGNERON, PEUGEOT, BERTIER, REIMANN, POLITYPE.

A des prix défiant toute concurrence.

S'adresser chez

M. DRIFFORD

79, rue Ste-Élisabeth, Roanne.

Seule agence des véritables machines HURTU-HAUTIN, pour l'arrondissement de Roanne.

ON DEMANDE A LOUER

au centre commercial de la ville

DE

VASTES LOCAUX

De 300 à 600 mètres carrés, au moins 20 mètres de façade sur rue, pour l'installation à Roanne d'une importante affaire commerciale.

On paierait de 3 à 6.000 francs de loyer annuel. Jusqu'au 30 courant, écrire offres à M. BROCHET aîné, 4, cours de la République, ROANNE.

ORFEVREURIE CHRISTOFLE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

DEUX GRANDS PRIX

LA MARQUE DE FABRIQUE

COUVERTS CHRISTOFLE ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

Sans nous préoccuper de la concurrence de prix qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité, nous avons constamment maintenu la perfection de nos produits et sommes restés fidèles au principe qui a fait notre succès :

Donner le meilleur produit au plus bas prix possible.

Pour éviter toute confusion dans l'esprit de l'acheteur, nous avons maintenu également :

l'unité de qualité, celle que notre expérience d'une industrie que nous avons créée il y a quarante ans, nous a démontrée nécessaire et suffisante.

La seule garantie pour l'acheteur est de n'accepter comme sortant de notre Maison que les objets portant la marque de fabrique ci-contre et le nom **CHRISTOFLE CHRISTOFLE & Co.**

RELIURE POPULAIRE

7, Rue du Jardin Botanique, 7

(près les Promenades)

— ROANNE —

M. BUTTY a l'honneur d'informer le public que, vu la crise industrielle, et la nécessité pour chacun de faire relier, c'est-à-dire mettre en état des ouvrages pour lesquels on a dû s'imposer de grands sacrifices, il fait un rabais de 10 0/0, sur les prix actuellement en vigueur.

ENTREPRISE DES POMPES FUNÈRES

de Roanne et du Coteau

DESBAT

Route de Paris, 115.

Gardiennage du cimetière de Roanne

MAGASIN DE CERCUEILS SÂPIN, CHÊNE ZINC, PLOMB CAPITONNÉ ET FRETÉS POUR TRANSPORT SELON LES PRESCRIPTIONS SANITAIRES

COURONNES MORTUAIRES, PERLES, MÉTAL IMMORTELLS, FLEURS

CONSTRUCTION DE CAVEAUX, MONUMENTS ENTRETIEN DES TOMBEAUX

La Maison se charge de tous les transports par corbillards de toutes classes et par chemin de fer, ainsi que de toutes les formalités à remplir concernant les funérailles.

HOTEL DU PETIT SAINT-JEAN

Repas pour Noces et Festins.

Déjeuners depuis 1 fr. 25. — Service à la carte

J. AUGÉ

Rue Ste-Élisabeth, 77, ROANNE 6

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Cabinet Dentaire

DE 1^{er}

ORDRE

DONNEUX, DENTISTE

RUE Ste-Élisabeth 76, ROANNE

ON DEMANDE un homme sérieux, marié ou célibataire, pour surveiller une grande propriété dans le département. Appointements 225 fr. par mois, logé, chauffé et droit de chasse. Ecrire ou s'adresser à M. H. MÈES, rue Rochebrune, 16, Paris. Joindre un timbre pour réponse.

A CÉDER

par suite de décès

TRES BONNE PAPETERIE-LIBRAIRIE

62 ans d'existence. Clientèle assurée, Dans une Sous-Préfecture de l'Ouest, ayant garnison, excellente suite d'affaires. Ecrire à l'agence Havas, 8, Place de la Bourse, Paris, sous les initiales : C. M. F.

A LOUER DE SUITE VASTES MAGASINS ET DÉPENDANCES

Ayant accès place du Marché et rue Ste-Élisabeth, à Roanne.

S'adresser à M. GALLANT, arbitre de commerce, rue du Phénix, 13, à Roanne.

A LOUER PETIT APPARTEMENT

de 2 pièces

S'adresser au bureau du journal.

CAFÉ-RESTAURANT RAMBERT

16, rue de la Côte, 16

Chambres à coucher pour Voyageurs

TABLE D'HOTE

Dîners à la carte et à prix fixe

CHOUCRUTE AU JAMBON

ESCARGOTS DE BOURGOGNE TOUS LES JOURS

PENSION BOURGEOISE

Service en Ville sur commande

Roanne. — Imprimerie du Réveil Roannais

Le Gérant: DELORME.

IMPRIMERIE LITHOGRAPHIQUE & TYPOGRAPHIQUE

PAPETERIE

J. DUMAS

ROANNE — 76, Rue Ste-Élisabeth, 76 — ROANNE

FACTURES - MANDATS - TÊTES DE LETTRES	LETTRES D'INVITATION — CARTES D'ADRESSE	JOURNAUX — LABEURS — BROCHURÉS
LIVRES A SOUCHE — CARNETS	CATALOGUES ILLUSTRÉS	CARTES DE VISITE
LETTRES DE MARIAGE & DE NAISSANCE	PRIX-COURANTS — MANDATS — ENVELOPPES	PUBLICATIONS PÉRIODIQUES
CIRCULAIRES — PROSPECTUS — PROGRAMMES	LETTRES DE DÉCÈS LIVRÉES DE SUITE	ÉTIQUETTES POUR PHARMACIENS
STATUTS POUR FORMATION DE SOCIÉTÉS	TARIFS — RÉGLEMENTS — LIVRETS	SPECIALITÉ DE TRAVAUX POUR CHAMBRES SYNDICALES

Spécialité d'Affiches pour Théâtres, Cirques, Concerts, Fêtes Patronales.

CARTES DE VISITE

PROSPECTUS

Pour les Annonces, S'adresser au Bureau de l'Imprimerie

Vu par nous, Maire de Roanne, pour la légalisation de la signature de l'imprimeur apposée ci-contre

Roanne, le 1890

Le Gérant: DELORME.

Le Maire,